

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 23 septembre 2021 à 20 h

Présents: Robert VIELFAURE, Barbara LALAUZE, Christelle AYMES
Eliane TARALLO, Marie LEMAIRE, Jacques ANATOLE, Michel GAROT, Guy IMBERT,

excusés : Mélanie FANGIER, Guéno­lé DINON, Florence BARBUT

A été élu Secrétaire de séance : Guy IMBERT

1. Délibération : Vente de terrain eco-quartier Le Celas

M. LAVESQUE souhaite acheter les 2 lots restant pour ses enfants en accession à la propriété

Vote : pour à l'unanimité.

2. Délibération : Devis travaux du garage

Le devis des travaux de canalisation des eaux pluviales s'élève à 3065 € HT.

Vote : pour à l'unanimité.

3. Délibération : Décision modificative budget Prévisionnel.

Concernant la vente du terrain à Mme CAIROU nous inscrivons 1041 € (correspondant à la TVA sur marge) sur l'article 678
Et déduisons 1041 € de l'article 615231 en Dépenses de Fonctionnement

Vote : pour à l'unanimité.

4. Délibération : Gratuite du loyer Presbytère.

Suite aux travaux réalisés par la nouvelle locataire de l'appartement de la route de CHAZE­AUX, il est proposé la gratuité du loyer pour les 15 derniers jours du mois de septembre.

Vote : pour à l'unanimité.

5. Délibération : Caution suite au départ de l'ancien locataire.

Au vu de l'état des lieux de restitution de l'appartement du Presbytère et des nombreux travaux à effectuer, il est proposé de retenir la caution du loyer d'un montant de 457, 84 €

Vote : pour à l'unanimité.

6. Délibération : Exonération partielle de la Taxe Foncière Bâtie.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer dans l'immédiat sur cette exonération.

7. Délibération : Taxe d'aménagement.

M.le Maire propose de renouveler la Taxe d'aménagement et de la fixer à 1 % sur l'ensemble de la commune

Vote : pour à l'unanimité.

8. Délibération : Droit de préemption urbain.

Suite à la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) par la communauté de communes du Val de Ligne, le droit de préemption urbain lui est transféré de droit.

M.le Maire explique qu'il serait judicieux de conserver le droit de préemption au niveau de la commune.

Vote : pour à l'unanimité.

8. Délibération : Convention avec CDC pour classement des chemins ruraux.

La Communauté de Communes propose de créer un groupement de commandes pour la réalisation du classement des chemins ruraux. Le conseil municipal accepte le principe mais se garde le droit d'adhérer ou non.

Vote : pour à l'unanimité.

9. Délibération : Participation aux frais de fonctionnement des écoles. 2020 / 2021

Pour CHASSIERS : est acceptée la participation de 955,63 € / élève (frais+participation pour sorties scolaires)

Pour l'école privée de LARGENTIERE : 650 €/élève

Vote : pour à l'unanimité.

10. Délibération : CDC rapport d'activité 2020 et CDC rapport de la CLECT.

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir été destinataires des rapports en question et en avoir pris connaissance.

La séance est levée après quelques questions et communications diverses